

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE  
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :  
**vendredi 11 octobre 2019**

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
**22**

Nombre de Conseillers  
présents :  
**14**

Nombre de Conseillers  
votants :  
**19**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE**  
**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 octobre 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit octobre**

**à 21H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,  
M. BÉNARD, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, S. GUIARD, V. RÉVEILLARD,  
A. TOUTAIN formant la majorité des conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :**

J. BRET donne pouvoir à S. GUIARD  
A. FOURMAUX donne pouvoir à M. ROUSSET  
V. GOUIN donne pouvoir à E. GROUX  
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER  
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :**

D. CLARKE, C. HÉROUARD, I. LEGGETT

**ADMINISTRATION :**

Q. DELPORTE.

Monsieur HERMET Denis est élu secrétaire de séance





## Compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 18 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 22  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 5  
Nombre de conseillers absents excusés : 3

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 21h30  
Secrétaire de séance : Monsieur HERMET Denis

Le compte rendu du 27 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### ➤ **1 - Finances**

#### **☞ a – Attribution de subvention à l'association Dreux Cyclo Club : organisation d'une course cycliste sur la Commune**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge des associations : comme l'année précédente la Commune est sollicitée pour l'obtention d'une subvention pour la somme de 400 €, au profit du Dreux Cyclo Club qui organise une compétition cycliste sur le territoire communal.

Il est proposé de verser 400 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **☞ b – Demande de subvention : achat de matériels pour le restaurant scolaire**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter des subventions pour le renouvellement du mobilier du restaurant scolaire par du mobilier plus ergonomique et acoustique, ainsi que le remplacement du lave-vaisselle, soit un projet global de 24 532,89 € HT soit 29 439,46 € TTC.

L'ancien lave-vaisselle du restaurant scolaire sera transféré à la Salle des Fêtes qui n'en est pas encore équipée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### ➤ **2 – Aménagement du territoire**

#### **☞ a – Bilan de la concertation et arrêt Projet du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire présente le dossier : à l'issue de la période de concertation avec la population et suite aux réunions techniques avec les Personnes Publiques Associées (PPA) il convient de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de PLU qui est composé des documents suivants :

- Rapport de présentation (diagnostic, disposition du PLU et évaluation environnementale).
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Règlement et documents graphiques
- Annexes (servitudes, plan de réseaux etc...)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le PLU version 2019 a été modifié sur les points suivants :

- Mise à jour des trois documents composant le rapport de présentation. (Prise en compte du SCOT, PLH et des nouvelles données démographiques, sociales, environnementales...).
- Actualisation du PADD suite à l'approbation des 4 axes lors du Conseil de juin 2019.

Axe 1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et agricole

Axe 2 : Assurer un développement harmonieux et cohérent de l'urbanisation

Axe 3 : Affirmer la position économique stratégique de la commune dans son contexte interdépartemental

Axe 4 : Conforter l'attractivité du territoire à travers l'offre de services et d'équipements et un fonctionnement équilibré des transports et des déplacements

- Mise à jour du règlement : harmonisation des règles entre les zones, suppression de la zone 2AU et intégration de la zone 1AU « secteur des fonds de Sassey », assouplissement des règles sur les clôtures, huisseries, annexes, nouvelles règles concernant les constructions dans les secteurs A et N, ajout d'une zone « STECAL » dans le secteur d'Ezy Lake, et corrections diverses demandées par la Préfecture, report sur le plan de zonage des modifications.  
Ajout d'éléments patrimoniaux à préserver (ancienne poste, certaines bâtisses remarquables dans Ezy.).
- Création d'une carte spécifique aux risques liés aux cavités,
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : mises à jour suite à l'évolution du projet d'Eco Quartier, de Pôle de Santé, de lotissement sur la ZAC de Coutumel, ainsi que plusieurs ajustements liés aux besoins en logements sociaux (222 logements sociaux à créer sur la période 2020-2030).

Une OAP est également proposée sur l'ancienne poste, autour de la place du marché ainsi que sur certaines « dents creuses » (Boulevard Abel Lefebvre, Quartier Beauregard...). Le développement du commerce local a également été pris en compte par la mise en place d'une OAP autour de la place du marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider le dossier d'arrêt projet de PLU révisé afin qu'il puisse être soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA).

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **b – Vente de l'usine Vogue Suite : délégation du droit de préemption**

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre du droit de préemption urbain la Commune a décidé de le déléguer à l'Agglomération du Pays de Dreux par délibération du 27 septembre 2019.

Toutefois cette délégation doit être approuvée par le Conseil Communautaire de l'Agglo de Dreux car le site Vogue Suite n'est pas situé dans le périmètre juridique de la ZAC de Coutumel dont l'Agglo est gestionnaire. Cette acceptation ne pouvant avoir lieu avant le mois de décembre, le délai d'activation du droit de préemption lié à l'adjudication du 07 octobre 2019 sera expiré.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'EPFN en lui déléguant le droit de préemption urbain pour l'acquisition du site Vogue Suite d'une contenance de 32 285 m<sup>2</sup>.

A terme ce site pourra être transformé en lots à bâtir à vocation industrielle pour y accueillir des PME et des artisans mais permettra aussi de maîtriser la cohabitation des activités économiques avec la future zone d'habitation qui fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement de Programmation dans le PLU (« Secteur Coutumel »).

L'Agglo du Pays de Dreux pourra aussi intégrer dans la future concession d'aménagement prévue pour la zone d'habitat, le site Vogue Suite, afin que la Commune n'ait pas la charge financière du futur aménagement économique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**c – Usine Vogue Suite : convention de réserve foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)**

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre de l'achat de l'usine Vogue Suite il est demandé au Conseil Municipal de solliciter officiellement l'EPFN et d'autoriser le Maire à signer une convention de réserve foncière pour la mise en œuvre du droit de préemption dans les délais imposés par la procédure d'adjudication (date limite 7 novembre 2019).

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **3 - Questions diverses**

Remerciements de l'association « Ezy Tennis Club » pour l'achat de la balayeuse.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

À Ezy sur Eure, le 18 octobre 2019



Le Maire,

Pierre LEPORTIER

